

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 26 JUIL 2011

L'inspecteur des installations classées

s/c du directeur.



à

Monsieur le proviseur
du lycée Auguste Escoffier
BP 371
98845 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite
d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées du lycée Auguste Escoffier
Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 7 juillet 2011

Monsieur le proviseur,

Veillez trouver ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 7 juillet dernier de la station
d'épuration du lycée Auguste Escoffier à Nouméa.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de me communiquer, dans un
délai de trois mois, les résultats d'autosurveillance depuis la mise en service de la station
d'épuration.

En ce qui concerne l'autosurveillance à venir, les premiers résultats des analyses
trimestrielles devront m'être transmis d'ici trois mois (puis périodiquement tous les
trimestres) et les résultats des analyses et bilans annuels devront m'être transmis d'ici la fin
de l'année 2011 (puis périodiquement tous les ans).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le proviseur, l'expression de ma considération
distinguée.

N° 2011-30645/DENV